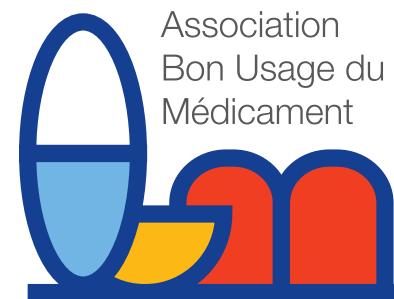


Association
Bon Usage du
Médicament

P R É S E N T A T I O N S Y N T H É T I Q U E



- 1. UN SUJET DE SANTÉ
PUBLIQUE MAJEUR..... 3**
- 2. LES MEMBRES À DATE 6**
- 3. LA MISSION DE L'ABUM.... 7**
- 4. LES FORMATS D'ADHÉSION
ET LEURS BÉNÉFICES 9**
- 5. LE FONCTIONNEMENT
DE L'ASSOCIATION.....12**



1. UN SUJET DE SANTÉ PUBLIQUE MAJEUR

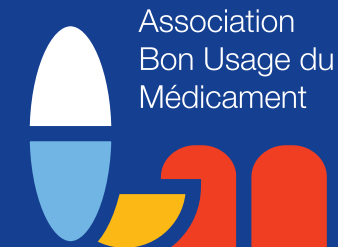
• LES CHIFFRES CLÉS



- Les accidents liés à un mauvais usage du médicament occasionnent chaque année **plus de 10 000 décès**, dont 7 500 chez les plus de 65 ans. Ils sont la cause de plus de **130 000 hospitalisations** et de près de 1,3 millions de journées d'hospitalisations par an.
- L'altération des fonctions rénale ou hépatique augmente les risques de surdosage ainsi que la défaillance des fonctions cognitives.
- **30% des hospitalisations, au-delà de 80 ans, sont liées à un mauvais usage des médicaments.** La polymédication, liée à plusieurs pathologies, augmente les risques d'interactions médicamenteuses.

1. UN SUJET DE SANTÉ PUBLIQUE MAJEUR

• TROIS GRANDES CATÉGORIES DE FACTEURS



▶ LES CAUSES LIÉES AUX PATIENT ET PARTICULIÈREMENT AUX PATIENTS ÂGÉS

- La modification des paramètres biologiques (insuffisance rénale, alimentation...)
- La polypathologie
- Les difficultés d'administration (difficultés d'absorption, oublis, erreurs...)
- Les facteurs sociaux et environnementaux (isolement, deuil...)

▶ LES CAUSES LIÉES AUX MÉDICAMENTS

- Les effets indésirables
- Les interactions médicamenteuses en relation avec la polymédication
- Les interactions liées à l'alimentation
- Les interactions dues à l'automédication
- Les confusions entre génériques et princeps

▶ LES CAUSES LIÉES À LA PRESCRIPTION MÉDICALE

- La multiplication des intervenants : généralistes et spécialistes
- Les prescriptions non appropriées : prescriptions excessives ou insuffisance de traitement.
- Le manque de temps pour réviser périodiquement les ordonnances

1. UN SUJET DE SANTÉ PUBLIQUE MAJEUR

- 45 À 70 % DES ACCIDENTS SERAIENT ÉVITABLES



► LE BON USAGE DU MÉDICAMENT EST L'AFFAIRE DE TOUS :

Médecins, pharmaciens, sage-femmes, infirmier(e)s, kinésithérapeutes, centres de prévention, hôpitaux...

Un dialogue de confiance entre le patient et les professionnels de santé et entre professionnels est clé pour avertir et détecter les signes d'alerte un accident médicamenteux.

EXTRAITS DE « MA SANTÉ 2022 »

« Améliorer la pertinence des prescriptions, des actes, des examens et des hospitalisations » visant à mettre au premier plan l'intérêt du patient et contribuer à renforcer l'efficacité du système de santé »

« Promouvoir le bon usage des produits de santé en établissements et en ville, et notamment lutter contre la polymédication et la iatrogénie, notamment chez la personne âgée »

2. CRÉÉE EN 2017, L'ASSOCIATION COMPTE À CE JOUR 40 MEMBRES

LES MEMBRES : 21 PERSONNES MORALES ET 14 MEMBRES À TITRE INDIVIDUEL



LES 6 SOUTIENS INSTITUTIONNELS



3. LA MISSION DE L'ASSOCIATION (ABUM)



- ▶ **PROMOUVOIR** LE BON USAGE DU MÉDICAMENT
- ▶ PAR UNE **APPROCHE TRANSVERSALE** QUI ASSOCIE TOUS LES ACTEURS DE LA CHAÎNE DU MÉDICAMENT.

L'Association Bon Usage du Médicament réunit aujourd'hui 40 membres et soutiens, experts du sujet et représentants de la plupart des acteurs concernés (*professionnels de santé, médecins, pharmaciens, kinésithérapeutes, infirmiers, patients, politiques, assureurs, acteurs médico-sociaux, industriels, éditeurs de logiciels...*).

3. LA MISSION DE L'ASSOCIATION (ABUM)

• RÉUNIR LES ACTEURS DU BON USAGE DU MÉDICAMENT



- ACTEURS DE LA RECHERCHE PUBLIQUE, LABORATOIRES (ENTREPRISES)

- LABORATOIRES (ENTREPRISES)

- MÉDECINS ET LEURS REPRÉSENTANTS (SOCIÉTÉS SAVANTES, ORDRES, URPS, SYNDICATS, ASSOCIATIONS...)
- ACTEURS DE LA FORMATION INITIALE ET DE LA FORMATION CONTINUE
- ÉDITEURS DE LOGICIELS D'AIDE À LA PRESCRIPTION
- ÉDITEURS D'INFORMATIONS MÉDICALES

- PHARMACIENS HOSPITALIER ET PHARMACIENS D'OFFICINE ET LEURS REPRÉSENTANTS (SOCIÉTÉS SAVANTES, ORDRES, URPS, SYNDICATS, ASSOCIATIONS...)
- ACTEURS DE LA FORMATION INITIALE ET DE LA FORMATION CONTINUE
- ÉDITEURS DE LOGICIELS
- ÉDITEURS

- PATIENTS ET ASSOCIATIONS DE PATIENTS (FRANCE ASSOS SANTÉ)
- AIDANTS FAMILIAUX
- PHARMACIENS D'OFFICINE
- PROFESSIONNELS DE SANTÉ À DOMICILE : INFIRMIERS, KINÉ, AIDES-SOIGNANTS... ET LEURS REPRÉSENTANTS
- ACTEURS DU MÉDICO-SOCIAL : ASSOCIATIONS D'AIDES À DOMICILE, EHPAD...
- ASSUREURS ET MUTUELLES
- CAISSES DE RETRAITE
- START-UPS SANTÉ
- PRESSE GRAND PUBLIC SANTÉ

- AGENCES D'ÉTAT : HAS ET ANSM
- ASSURANCE MALADIE : CNAM
- MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ



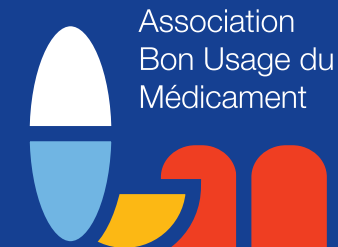
4. L'ADHÉSION

• L'OFFRE DE SERVICES DE L'ABUM : 6 FONCTIONS



4. L'ADHÉSION

• LES OFFRES D'ADHÉSION ET DE SOUTIEN



▶ ADHÉRENTS PERSONNES MORALES

- Cotisation Ordinaire : 1000 €
- Cotisation Réduite (Startup, TPE, Association d'étudiants) : 250 €
- Cotisation de soutien niveau 1 : 2 000 €
- Cotisation de soutien niveau 2 : 3 000 €
- Cotisation de soutien niveau 3 : 4 000 €
- Cotisation de soutien niveau 4 : 5 000 €

▶ ADHÉRENTS PERSONNES PHYSIQUES

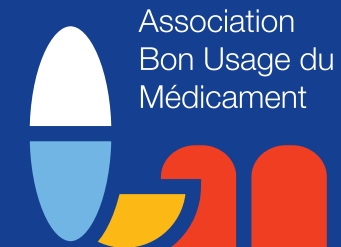
- Cotisation ordinaire : 100 €
- Cotisation Etudiant/Retraité : 25 €

▶ SOUTIENS INSTITUTIONNELS

- Un statut spécial pour les structures institutionnelles qui ne peuvent statutairement adhérer à une association, Ordres en particulier

4. L'ADHÉSION

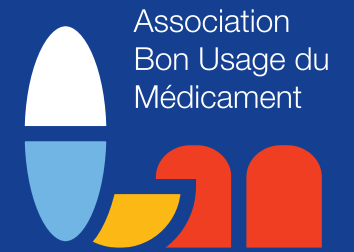
• LES BÉNÉFICES POUR LES ADHÉRENTS



BÉNÉFICES ADHÉRENTS	BÉNÉFICES SUPPLÉMENTAIRES POUR LES MEMBRES BIENFAITEURS
<p>COMMUNIQUER GRÂCE À L'ABUM</p> <ul style="list-style-type: none">• Présence du logo sur le bloc-marque ABUM utilisé pour les événements et sur le site internet• Utilisation du logo membre de l'ABUM (signature mail, vitrophanie...)• Utilisation personnalisée des contenus du site internet (Guide bon usage du médicament, fiche conseil...)• Publication sur le site de l'ABUM (sous réserve d'approbation du contenu par le comité éditorial)	<ul style="list-style-type: none">• Présence de votre logo à des emplacements premium sur les supports de communication de l'ABUM• Possibilité de publier une interview sur le site internet (sous réserve d'approbation du contenu par le comité éditorial)• À terme, présence sous formats posters et/ou stands des événements
<p>PARTICIPER À LA VIE DE L'ABUM</p> <ul style="list-style-type: none">• Réception de toutes les informations diffusées par l'association (CR de réunions, appel à participation à un groupe de travail, publications, projets...)• Inscription prioritaire aux colloques	<ul style="list-style-type: none">• Membre de droit du COPIL• Accès prioritaire au Comité de testing• 10 places garanties pour les événements présentiels
<p>BÉNÉFICIER DE L'EXPERTISE ABUM</p> <ul style="list-style-type: none">• Accès au listing des adhérents• Accès à une réunion de testing sur un projet	

- ▶ **BASE LÉGALE : STATUTS ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR**
- ▶ **UN BUREAU ÉLU TOUS LES 2 ANS, AVEC UNE PRÉSIDENTE TOURNANTE**
 - Définit les grandes orientations
 - Acte les actions proposées par le COPIL
 - Gère le budget
- ▶ **UN COMITÉ DE PILOTAGE OUVERT À TOUTES LES BONNES VOLONTÉS, Y COMPRIS SYMPATHISANTS NON ADHÉRENTS SUR DÉCISION DU BUREAU (EX FRANCE ASSOS SANTÉ, CSMF, CNOP...)**
 - Missions
 - Définir le cadre des actions et manifestations sur le bon usage du médicament
 - Coordonner l'organisation de ces actions
 - Prendre tous les contacts utiles en vue de promouvoir l'action de l'association
 - Composition
 - La liste des membres du COPIL est établie par le Bureau parmi les membres de l'association
 - Le COPIL peut inviter des membres extérieurs à l'association à participer à ces travaux si nécessaire
- ▶ **DES GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES (SITE INTERNET, INNOVATEURS, ANTIBIORÉSISTANCE...)**

POUR EN SAVOIR PLUS :



<https://bonusagedumedicament.com>

